

ANNEXE B : RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET DE CERTIFICATION DU CQP « MONITEUR D'ARTS MARTIAUX »

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p align="center">UC 1 :</p> <p>Conception d'un projet d'enseignement en arts martiaux selon la mention choisie (Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées, Arts martiaux chinois externes, Arts martiaux chinois internes, Arts énergétiques chinois, Judo-jujitsu, Kendo et disciplines associées ou Taekwondo et disciplines associées)</p>	<p>1.1 Identifier les caractéristiques biologiques des pratiquants en arts martiaux prenant en compte les spécificités de la mention choisie afin de mettre en place une activité adaptée et cohérente ;</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les systèmes osseux, les principales chaînes musculaires, les principes biomécaniques, les principes de l'interaction motrice, les filières énergétiques sollicitées ; Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être. 	<p align="center"><u>UC n°1 :</u></p> <p>Ces épreuves permettent d'évaluer les compétences du candidat à concevoir un projet d'enseignement au sein d'une structure associative, dans la mention choisie.</p> <p align="center">- <u>Épreuve n°1 : Entretien</u></p> <p>Après tirage au sort d'un sujet, le candidat prépare pendant 60 minutes maximum, un programme ou cycle d'enseignement pour une population donnée. Cette préparation est suivie d'un exposé du candidat et d'un entretien avec les 2 évaluateurs qui reprendra les éléments contenus dans le rapport du stage pédagogique (partie 2). La durée de l'exposé et de l'entretien n'excédera pas 30 minutes.</p> <p>Cette épreuve est évaluée par 2 évaluateurs au sein de l'organisme de formation.</p> <p align="center">- <u>Épreuve n°2 :</u> <u>Épreuve de démonstration technique commentée</u></p> <p>Cette épreuve consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat destiné à présenter et détailler les points importants des contenus techniques qui alimenteront ses programmes et cycles d'enseignement. Le candidat</p>	<p>Critères généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Structurer son exposé ; Faire preuve de clarté dans son expression et organiser ses idées à l'écrit et à l'oral ; Présenter des propositions pertinentes et s'adapter au questionnement. <p>1.1</p> <ul style="list-style-type: none"> Expliciter des connaissances scientifiques du corps humain en mouvement nécessaires dans la mise en place de son activité d'enseignement de sa mention. Être capable d'adapter son projet d'enseignement dédié aux développement et maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être. <p>1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> Démontrer sa capacité à construire une progression technique en respectant les niveaux des pratiquants et les spécificités de la mention ; Mobiliser les connaissances liées à la nomenclature technique correspondant au niveau d'exigence du 1^{er} dan ou grade équivalent validé par la CSDGE (Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents – Article L.212-5 Code du sport) ; Contextualiser la technique présentée ; Faire preuve de précision technique et de pertinence dans ses commentaires ; Expliciter l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention concernée. <p>1.3</p> <ul style="list-style-type: none"> Démontrer sa capacité à proposer une construction pédagogique propice aux apprentissages respectant les caractéristiques des âges et niveaux des pratiquants ;
	<p>1.2 Construire et formaliser une progression technique en arts martiaux du débutant à la ceinture noire 1^{er} dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent pour favoriser l'engagement et la réussite des apprentissages ;</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maitriser les composantes techniques, biomécaniques, culturelles et éducatives de la nomenclature concernée ; Maitriser les textes institutionnels et fédéraux de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents et les articles L.212-5 du Code du sport ; Expliquer et transmettre l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention concernée ; Utiliser les outils didactiques pour formaliser la progression technique. 		
	<p>1.3 Organiser un environnement pédagogique en arts martiaux selon la mention choisie prenant en compte la spécificité du public et de son environnement afin de permettre un apprentissage adapté et sécurisant ;</p> <p>Exemples :</p>		

<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et comprendre les phases de l'apprentissage moteur (acquisition des habilités motrices, mécanisme neurologique, profil d'apprentissage ...); • Maitriser les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement individuel et collectif adapté dans la mention concernée (pédagogie de la découverte, pédagogie du modèle, organisation didactique...); • Connaître le matériel, les supports et les outils adaptés pouvant être utilisé dans l'apprentissage de sa mention ; • Maitriser les risques inhérents à la pratique de sa mention ; • Connaître les composants de la psychologie des pratiquants (développement psychomoteur, pyramide de la motivation, composantes de la performance, gestion du stress, émotion, préparation mentale ...). 	<p>1.4 Concevoir une action d'enseignement dans la mention concernée prenant en compte la spécificité du public et de son environnement pour proposer une action cohérente et pérenne de son objectif à son évaluation ;</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et prendre en compte les caractéristiques des publics et son environnement dans la mention concernée ; • Savoir repérer et prendre en compte les acquis, attentes et besoins du public concerné (niveau des pratiquants, pyramides des besoins et de la motivation, ...); • Savoir définir des objectifs de séance en arts martiaux dans la mention choisie (Savoir, savoir-faire, savoir être, critères mesurables et observables, nivèlement des objectifs, décomposition en sous objectifs ...); • Identifier et utiliser les techniques adaptées aux objectifs de la séance dans la mention choisie ; • Savoir composer une progression cohérente des cycles dans son action d'enseignement ; • Maitriser les modalités d'évaluation de son action d'enseignement. 	<p>tirera au sort un sujet qui comprendra tout ou partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formes traditionnelles (kata ...); - des techniques de la nomenclature de la mention ; - des exercices d'application et procédés d'entraînement. <p>Durée de l'épreuve de 30 min maximum</p> <p>Cette épreuve est évaluée par 2 évaluateurs au sein de l'organisme de formation</p> <p>Ces épreuves certifient l'unité de compétences n°1</p> <p>Cette épreuve est évaluée par 2 évaluateurs</p> <p>Ces deux épreuves peuvent être organisées conjointement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer sa capacité à favoriser la progression de chacun dans une dynamique collective ; • Expliciter les étapes de l'apprentissage ; • Mobiliser les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement individuel et collectif adapté dans la mention concernée ; • Faire preuve d'adaptation quant à l'environnement et au matériel utilisé ; • Faire preuve d'adaptation dans l'utilisation des supports et des outils pour susciter progrès et motivations des pratiquants. <p>1.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer sa capacité à poser un diagnostic, une analyse des éléments constitutifs de l'action d'enseignement dans sa mention ; • Démontrer sa capacité à construire un cycle d'enseignement pour un public et un niveau défini ; • Démontrer sa capacité à concevoir un programme annuel de séances dans la mention concernée ; • Faire preuve d'adaptation en définissant les objectifs, moyens et supports pédagogiques, organisations et découpages des séances, moyens et critères d'évaluation ; • Adapter la progression dans son action d'enseignement concernée pour répondre objectifs fixés ; • Expliciter et justifier les modalités d'évaluation de son action d'enseignement.
	<p>2.1 Encadrer et animer un groupe de pratiquants de la mention concernée prenant en compte sa sécurité et son environnement afin de favoriser l'accompagnement individuel et collectif des apprentissages ;</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et adapter les différentes modalités d'intervention et animation de l'enseignant favorisant les apprentissages pour adopter le comportement adéquate à la situation et au public (postures vis-à- 	<p><u>UC n°2 :</u> <u>Mise en situation suivie d'un entretien</u></p> <p>Ces épreuves permettent d'évaluer les compétences du candidat à mettre</p>	<p>Critères généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer son exposé ; • Faire preuve de clarté dans son expression et organiser ses idées ; • Présenter des propositions pertinentes et s'adapter au questionnement ;

<p>UC2 :</p> <p>Mise en œuvre d'un projet d'enseignement dans sa mention. (Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées, Arts martiaux chinois externes, Arts martiaux chinois internes, Arts énergétiques chinois, Judo-jujitsu, Kendo et disciplines associées ou Taekwondo et disciplines associées)</p>	<p>vis des pratiquants individuelles et collectives, adaptation du message, conseils efficaces, communication verbales et non verbales, caractéristiques psychologiques, biomécaniques et physiologique du public ...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement individuel et collectif adapté dans la mention concernée (pédagogie de la découverte, pédagogie du modèle, ... organisation didactique de la séance ...); • Maîtriser les fondamentaux, la terminologie, l'éthique et les valeurs éducatives de sa mention et le vocabulaire associé; • Connaître les modalités de construction d'un plan de séance cohérent et les outils qui s'y affèrent; • Connaître les outils, supports et paramètres techniques pour évaluer le niveau d'un pratiquant et transmettre en toute sécurité les apprentissages (corrections des postures, niveau d'exigences, consignes, éducatifs, ...); • Connaître les outils et modalités pour évaluer son action d'enseignement dans la mention choisie (critères observables/quantifiables, sous objectifs, ...). <p>2.2 Préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants jusqu'au premier niveau de compétition pour les disciplines compétitives et jusqu'au premier niveau de grade, dan ou niveau technique équivalent pour les disciplines sans compétition tenant compte du public, de son environnement et de la réglementation fédérale et technique de la mention ;</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le règlement particulier des épreuves préparées (passage de grades, compétition, stages, démonstration...); • Maîtriser et transmettre les modalités d'inscription aux épreuves de passage de grades et de premier niveau de compétition dans la mention choisie ; • Décrire et adapter les différentes périodes de travail et les étapes pédagogiques (préparation, éducatifs, démonstration techniques, temps d'apprentissage, temps d'appropriation, évaluation...); • Définir les besoins des pratiquants par rapport aux épreuves préparées (passage de grades, compétition, stages, démonstration) • Donner des consignes adaptées au(x) pratiquant(s) pendant la période de préparation ; • Appliquer la progression fédérale permettant aux pratiquants d'évoluer dans la pratique au regard des attendus et des objectifs ; 	<p>en œuvre un projet d'enseignement dans sa mention et à encadrer un groupe en le faisant évoluer et progresser en toute sécurité :</p> <p>L'épreuve consiste pour le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation ou d'enseignement d'arts martiaux dans la mention choisie ; - à diriger cette séance pendant trente minutes maximums; - à participer à l'issue de cette séance à un entretien, d'une durée de 15 minute maximum avec les deux évaluateurs lui permettant : - d'expliquer les objectifs visés et les moyens mis en œuvre (outils didactiques, méthodes pédagogiques et attitudes d'enseignement) ; - de justifier ses choix. <p>Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation et certifie l'unité de compétences n°2</p> <p>Cette épreuve est évaluée par 2 évaluateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de conscience du niveau et des temps de responsabilité qui lui incombent en tant que moniteur et les expliciter ; • Identifier de manière pertinente les risques liés au matériel et à la pratique dans la mention choisie ; • Faire preuve d'un comportement exemplaire. <p>2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer sa capacité à préparer, mener et animer une action éducative spécifique de la mention pour un public et niveau défini en toute sécurité et de l'évaluer ; • Démontrer un positionnement responsable et adapté durant la séance et faire preuve d'adaptabilité pour faciliter une compréhension des consignes et des corrections de tous ; • Démontrer sa capacité à adapter la mise en œuvre de l'exercice en fonction du niveau, du contexte de pratique et des comportements des pratiquants (objectifs, choix et réalisation des techniques, outils pédagogiques et évaluations associées) ; • Expliciter un vocabulaire adapté à sa mention et aux normes réglementaires et techniques fédérales. <p>2.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliciter son action en respectant le règlement particulier des épreuves préparées et des modalités de passage ; • Montrer une analyse des acquis et des besoins des pratiquants de sa mention par rapport aux épreuves préparées ; • Expliciter les étapes pédagogiques ; • Témoigner d'une adaptation aux besoins des pratiquant(s) pendant la séance (rythme de la séance, corrections, éducatifs, décomposition des mouvements...) • Expliciter clairement et de façon concise les différentes phases techniques de l'exécution des mouvements explicitées ;
--	---	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir analyser de manière pertinente les différentes techniques de la progression fédérale correspondant à la mention encadrée ; • Réaliser un bilan des prestations des candidats après l'examen ou la compétition (passage de grades, compétition, stages, démonstration...) ; • Mettre en place des évaluations régulières, continues ou ponctuelles et des bilans pour atteindre les objectifs fixés. 		<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de faire le lien entre les différents niveaux (pédagogiques, examens, ...) ; • Être capable d'animer et stimuler la motivation.
	<p>2.3 Démontrer une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de sa mention tenant compte de la réglementation technique afin d'accompagner et sécuriser le pratiquant dans l'acquisition des apprentissages.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir réaliser les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 1^{er} dan ou grade équivalent validé par la CSGDE (Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents – Article L.212-5 Code du sport) ; • Savoir analyser les techniques présentées et les fondamentaux de la mention. ; • Utiliser les différents procédés traditionnels d'enseignement dans la mention choisie ; • Connaître les critères d'évaluation pour une réalisation efficace des techniques de sa mention. 		<p>2.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer connaître les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 1^{er} dan ou grade équivalent validé par la CSGDE (Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents – Article L.212-5 Code du sport) ; • Être capable d'analyser les techniques présentées et les fondamentaux de la mention. ; • Expliciter les différents procédés traditionnels d'enseignement dans la mention choisie ; • Expliciter les critères pour une réalisation efficace des techniques de la mention.
<p>UC3 :</p> <p>Participer au fonctionnement de la structure selon la mention choisie (Aïkido, Aïkibudo et disciplines</p>	<p>3.1 Connaître le fonctionnement associatif de la structure employeur prenant en compte la réglementation en vigueur relative à sa mention afin de favoriser son intégration, son action et son évolution dans son environnement ;</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les procédures de la création et/ou au fonctionnement d'une association loi 1901 ; 	<p><u>UC n° 3 :</u> <u>Rapport d'activité soutenue lors d'un entretien</u></p> <p>Cette épreuve d'une durée de 25 minutes maximum permet d'évaluer les compétences du candidat à participer au fonctionnement d'une structure associative</p> <p>Rapport d'activité soutenu lors d'un entretien</p> <p>Après remise du rapport relatif à son stage pédagogique ou rapport d'expérience, le candidat expose pendant de 10 minutes sur</p>	<p>Critères généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer son exposé ; • Faire preuve de clarté dans son expression et organiser ses idées ; • Présenter des propositions pertinentes et s'adapter au questionnement ; • Faire preuve de conscience du niveau et des temps de responsabilité qui lui incombent en tant que moniteur et les expliciter ; • Démontrer sa capacité à s'intégrer dans une structure employeur et son environnement ; • Démontrer ses connaissances réglementaires, structurelles et socio-économiques de l'environnement dans lequel il évolue.

<p>associées, Arts martiaux chinois externes, Arts martiaux chinois internes, Arts énergétiques chinois, Judo-jujitsu, Kendo et disciplines associées ou Taekwondo et disciplines associées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre la responsabilité civile et pénale des dirigeants ainsi que des enseignants d'une association ; • Connaître et faire appliquer la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention choisie ; • Connaître les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP Moniteur d'Arts Martiaux dans une association. 	<p>l'organisation interne et sur l'environnement de l'association dans laquelle il a effectué son stage.</p> <p>À partir de cet exposé, les 2 évaluateurs élargiront le questionnement pendant 15 minutes dans le domaine réglementaire.</p> <p>Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation et certifie l'unité de compétences n° 3</p> <p>Cette épreuve est évaluée par 2 évaluateurs</p>	<p>3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer sa capacité à participer et s'intégrer au fonctionnement de la structure associative ; • Démontrer sa capacité à utiliser les procédures de fonctionnement de sa structure et les différentes réglementations qui s'y appliquent pour mettre en place l'organisation de son action pédagogique dans le cadre du projet global de la structure. • Démontrer sa connaissance et sa capacité à faire appliquer la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention choisie. <p>3.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer sa connaissance des partenaires de la structure associative et sa capacité à les associer aux projets et actions conduites dans le cadre de la structure. <p>3.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer sa capacité à participer aux actions de communication, promotion et animation de la structure pour prendre part au développement des projets de la structure ; • Expliciter les projets ou expériences conduites des actions de communication, de promotion et d'animation d'une association en précisant les outils et supports en fonction des publics et objectifs.
	<p>3.2 Appréhender les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires en tenant compte de son environnement afin d'adapter et faciliter la mise en œuvre du projet d'enseignement en adéquation avec celui de la structure ;</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux partenaires de la structure employeur (fédération et organes déconcentrés, ministère chargé des sports et ses organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, etc.) ; • Comprendre le fonctionnement et les missions des différents partenaires de l'association. 		
	<p>3.3 Participer aux actions de développement d'une association en tenant compte de son organisation fonctionnelle et communicante afin de favoriser l'engagement des adhérents et la promotion de l'activité.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et utiliser les différents outils de communication, de promotion et d'animation d'une association. 		